



Débit de boissons contre scolaires.

Par **valérie**, le **12/12/2008** à **16:59**

bonjour

je recherche un texte de loi faisant état de l'interdiction d'installation de débits de tabac et/ou boissons dans le perimetre d'un etablissement scolaire.

cela pourrait-il être applicable à un arrêt de bus scolaire ?

la municipalité projette de déplacer l'arrêt de bus scolaire (4 ramassages par jour) devant la cave coopérative (vente et degustation de vin toute l'année).

merci de votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **12/12/2008** à **17:11**

Bonjour

le code de la santé publique limite l'établissement d'un débit de boisson à 75m d'un établissement scolaire.

Mais alors pour les arrêts de bus scolaire aucun texte en vigueur.

Restant à votre disposition

Par **valérie**, le **12/12/2008** à **20:02**

merci pour votre rapidité et pour votre reponse